



Bâle, juin 2020

Importations de produits Bourgeon

En tant qu'organisation faîtière des paysannes et paysans bio suisses et propriétaire de la marque Bourgeon, Bio Suisse assume aussi une grande responsabilité en matière d'importations. Les produits Bourgeon importés sont produits, transformés et commercialisés selon le Cahier des charges de Bio Suisse qui est un des plus stricts du monde. Un nouveau système d'évaluation vérifie systématiquement les aspects de la disponibilité en Suisse et en Europe, de la demande, de la durabilité et de la crédibilité des produits importés.

La tâche principale en tant qu'organisation faîtière des entreprises agricoles Bourgeon suisses est la promotion des productrices et des producteurs Bourgeon. Bio Suisse autorise toutefois l'importation de denrées alimentaires qui ne peuvent pas être produites en Suisse ou seulement en quantité insuffisante. L'assortiment est complété par des produits qui ne poussent pas chez nous comme les agrumes, les bananes ou encore le café. Il est aussi possible d'importer des denrées alimentaires qui ne peuvent pas être produites en quantité ou en qualité suffisante comme par exemple des framboises de Pologne ou du sarrasin d'Allemagne. Une prolongation de la saison, comme cela est le cas pour les fraises et les tomates du Sud de l'Europe, est également possible. Bio Suisse s'est aussi prononcée en faveur des importations pour promouvoir l'agriculture biologique au niveau mondial. Et parce qu'il faut de toute manière importer des denrées alimentaires et des aliments fourragers vu que la production suisse ne couvre qu'environ 50 % des besoins de notre pays: puisqu'il faut de toute façon importer, autant que les produits soient produits de manière durable.

Exigences et restrictions pour les importations

Bio Suisse n'octroie toutefois pas le Bourgeon à tous les produits bio. La condition de base est que les denrées alimentaires étrangères soient produites selon le Cahier des charges de Bio Suisse et qu'elles soient contrôlées et certifiées en conséquence (pour les détails, cf. [Assurance-qualité pour les importations Bourgeon](#)). Mais cela n'est pas suffisant: Bio Suisse vérifie aussi un produit et son origine par rapport à différentes restrictions d'importation comme ne pas concurrencer la production Bourgeon indigène. Par exemple, les pommes Bourgeon ne peuvent être importées que s'il n'y a plus assez de pommes Bourgeon de production Suisse.

Les principes et objectifs pour les importations et les règles de restriction des importations ont été révisés et une nouvelle directive est entrée en vigueur au début 2020. Grâce à la nouvelle procédure et à un schéma d'évaluation avec des critères supplémentaires, le processus décisionnel est maintenant transparent et normalisé pour tous les produits.

Principes et objectifs pour les importations:

- Les produits Bourgeon suisses ont la priorité.
- On importe en règle générale des matières premières ou des monoproduits. L'importation de produits complètement transformés est restreinte. La création de valeur ajoutée reste ainsi en Suisse.
- Il faut donner la préférence aux importations des pays proches. La provenance et les distances de transport des produits doivent être justifiées.
- La procédure d'autorisation tient compte de différents critères de durabilité comme une production adaptée aux conditions locales, la consommation de ressources, les conditions sociales ou encore le commerce équitable.
- La qualité des produits et la disponibilité des marchandises sont prises en compte dans l'évaluation.
- La collaboration avec les entreprises BIOSUISSE ORGANIC se fait de manière partenariale.
- La crédibilité et l'image de Bourgeon ne doivent pas être mises à mal. On prend en compte à cet effet les attentes des consommateurs mais aussi l'acceptation au sein de la Fédération Bio Suisse.



- Les produits arrivent en Suisse par voie terrestre ou maritime (les transports aériens ne sont autorisés que pour des cas exceptionnels bien définis et soumis à autorisation).

Tous les produits seront réévalués

Au cours des trois prochaines années, outre l'évaluation des nouveaux produits annoncés, tous les produits importés qui ont déjà obtenu le Bourgeon seront à nouveau évalués.

L'évaluation est effectuée selon une procédure bien définie par des équipes de spécialistes du Secrétariat et des instances de Bio Suisse.

Informations supplémentaires:

Bio Suisse: <https://www.bio-suisse.ch/fr/importbiosuisse.php>

Bioactualités: <https://www.bioaktuell.ch/markt/import.html>

Renseignements supplémentaires

Service médias: +41 61 204 66 25, media@bio-suisse.ch

Preneurs de licence: Hans Ramseier, Responsable du secteur des importations, +41 61 204 66 59, hans.ramseier@bio-suisse.ch